

## SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2019

**Présents** : C. SAINT-BÉAT, S. CONSTANTIN, N. LAFON, B. GARCIA-IBANEZ, D. DENTON, M. DEBIARD, C. SICOT, C. BURON :

**Absents** : J. LAFON, G. COURATIN

**Secrétaire de séance** : Michel DEBIARD

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2019

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la séance du 4 novembre 2019. Il est accepté à l'unanimité des présents.

### REVERSEMENT ENTRÉE DU MUSÉE

Par convention, la mairie reverse à l'Association des Amis du Musée Bernard Palissy un montant correspondant à 20% du montant des entrées encaissées au musée. Les élus votent à l'unanimité la délibération ci-joint qui permet de verser 844 € au musée pour les entrées de l'année 2018.

#### **Délib. 201959**

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

### DEMANDE SE SUBVENTION

Les élus approuvent la demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'organisation de l'exposition 2020 au musée Bernard Palissy.

#### **Délib. 201955**

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

### EAU 47

Les élus approuvent à l'unanimité la modification ci-jointe des statuts d'Eau 47.

#### **Délib. 201962**

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

### ADMISSION EN NON-VALEUR

Les élus acceptent à l'unanimité l'admission en non-valeur de deux sommes dues : 25,50€ pour le paiement du restaurant scolaire et 371, 54€ du Fonds de Solidarité.

#### **Délib. 201956**

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

### INDEMNITÉ DU TRÉSORIER

Les élus acceptent à l'unanimité le versement d'une indemnité au trésorier.

#### **Délib. 201960**

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

### RÉGIE MUNICIPALE

Les élus acceptent à l'unanimité la nomination de madame Alice Bismes en tant que régisseuse des recettes de la salle polyvalente et du gîte municipal.

#### **Délib. 201957**

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

## ENQUÊTE PUBLIQUE

Les élus avaient, lors de la séance du 4 novembre, accepté le lancement d'une enquête publique pour la vente d'un morceau de chemin à monsieur Tesquet à Barbotan.

Monsieur Austruy demande à la municipalité de lui vendre un morceau de chemin et de procéder à l'achat d'un autre morceau de chemin. Le demandeur souhaite en effet déplacer l'emprise du chemin public qui partage sa propriété. Ceci impliquerait l'achat d'une parcelle à une autre propriétaire. Considérant que le déplacement du chemin ne nuit en rien à sa continuité, et sous réserve d'une opération blanche pour la commune, les élus acceptent l'ouverture d'une enquête publique.

Monsieur Jean-Claude Casagrande est désigné pour conduire les deux enquêtes.

Les élus acceptent le principe de la vente d'une portion du chemin rural au lieu-dit « Barbotan » à M. TESQUET André. Le prix de vente est fixé à 0,30 € le m<sup>2</sup>.

### **Délib. 201963**

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

Les élus acceptent le principe de la vente d'une portion du chemin rural au lieu-dit « Bos Laroque » à M. AUSTRUY Eddine et le principe d'achat à M. AUSTRUY Eddine d'une portion de terrain sur une largeur de 4 mètres qui constituera l'assise du nouveau chemin rural longeant la parcelle D885. Ils acceptent d'acheter cette portion pour le même prix que représente l'achat de .AUSTRUY Eddine à la commune soit la somme de 1210 €.

### **Délib. 201964Bis**

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATION

Les élus acceptent à l'unanimité le versement des aides suivantes aux associations :

OCCE	1 200 € pour l'organisation de 2 voyages scolaires
USEP	100 €
Plan bibliothèque école	200 €
Achat d'un test psy	30,10 €
APE	400 €
MFR de Miramont	50 € pour le voyage d'une élève de la commune
Amicale de Dachau	150€
ASC	7266,33 dont 5566,33 pour le remboursement d'un prêt et 200€ de subvention exceptionnelle.
Entente des 4 Cantons	100 €
L'ENTRACTE	200 €
Club d'Astronomie	200 €
Forme et Vitalité	400 €
Comité des fêtes	2400 € dont 1098 € de reversement des encaissements des marchands lors des marchés
Mémoire vive	500 €
Rueda Caliente	100 €
Chasse	2100 € dont 2000 € pour le remboursement du compteur électrique
La Truite de la Lède	200 €
Tennis club	900 € dont 300 de subvention exceptionnelle pour l'achat de tables de ping-pong.
UCAL	100 €

Institut Bergonié	100 €
Maison des femmes	100 €
Secours populaire	100 €
Restos du Cœur	100 €
Radio 4	50 €
CJI	100 €

Amis du musée Bernard Palissy : 3000 € subvention exceptionnelle pour l'embauche de 2 employées pour l'accueil du fait de l'absence de l'employée municipale.

#### **Délib. 201958**

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

### **CONVENTION**

La mairie devra signer une convention de servitude avec monsieur Sicot pour le passage de l'alimentation électrique du pavillon de la chasse sous sa propriété. Cette servitude sera ensuite enregistrée au service des hypothèques.

### **TRAVAUX ET ACHATS**

La pose du compteur électrique à la Poste se fera le 18 décembre.

Monsieur le maire a trouvé un nouveau tableau numérique d'information en couleur auprès de l'entreprise ACE. Son prix est de 8 800 € HT. L'alimentation électrique coûtera 1 200 € HT. Un devis de l'entreprise Llanas est attendu pour la préparation du socle d'arrimage.

L'employé municipal essaiera un débroussailleur dorsal. Par ailleurs, des vêtements de pluie lui seront fournis.

Un camion correspondant aux besoins de la commune est en mis vente par un particulier à Albi au prix de 3 000 €. Il sera demandé à Patrice Malby, mécanicien, d'aller constater son état.

L'installation d'un point d'éclairage public à énergie solaire est envisagée pour éclairer le bas du village. Un devis a été demandé.

Chauffage de la salle polyvalente. Quatre radiateurs en panne seront changés.

### **Voirie**

Serge Constantin fait le point sur les travaux à réaliser en 2020.

Il a demandé à Fumel Vallée du Lot la réfection de la rue Joseph-Kessel, le rebouchage de certains trous dans le bourg à l'enrobé à froid ainsi que le creusement de saignées le long du chemin de Feignès et Macatte.

De la castine sera achetée pour le chemin de Bayssette.

La réfection totale du chemin du Cabès doit être prioritaire en 2020.

### **Nettoyage de la Lède**

Le service technique de Fumel Vallée du Lot et du SMAVLOT ont examiné le travail à faire sur le bras de Lède le long de la place du 21 Mai 1944. La communauté des communes se chargera de réaliser le griffage recommandé par le technicien rivière.

### **Sécurisation du camping du Moulinal**

Une réunion a eu lieu le 12 novembre. Une autre a lieu le 3 décembre. La conseillère départementale du canton de Lalinde a pris contact avec le maire de Biron pour que le dossier puisse avancer.

### **RPI**

Une réunion du SCOVAL a eu lieu avec les employées des restaurants scolaires des 4 écoles.

## **ADRESSAGE**

Le travail d'adressage est en cours de finition. La demande de subvention DETR a été faite pour le financement de l'achat et de la pose des panneaux et plaques. Monsieur le Maire propose l'adhésion à un groupement de commandes organisé par Fumel Vallée du Lot, accepté à l'unanimité.

### **Délib. 201961**

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

## **COMITÉ DES FÊTES**

David Denton donne un compte-rendu de l'assemblée générale du comité des fêtes. Il indique que le président et la secrétaire ont démissionné. Un nouveau bureau devra être élu.

## **BOULANGERIE**

Monsieur le maire informe les élus que le boulanger intéressé pour s'installer dans la commune poursuit son projet. Grâce à Fumel Vallée du Lot, il pourrait obtenir une aide de 25% du conseil régional pour les investissements.

Par ailleurs, il informe que monsieur Storm a monté un atelier de viennoiserie dans la commune. Il les vendra sur les marchés.

## **CATASTROPHE NATURELLE**

Seuls deux signalements de dégâts dus au gonflement et rétractation d'argile sur des bâtiments sont parvenus à la mairie. Une relance sera faite auprès des habitants pour qu'un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle soit demandé.

## **ARCHIVES MUNICIPALES**

Les élus acceptent le versement de 350 € au centre de gestion pour la réalisation d'un récolement des archives municipales.